



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Payer contre ce chèque
non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement habilité par la loi

et 25 all
A Directeur Comptable Financier de la CPA 17

SL-170223
Payable en France
17515
CACHAN
10 B AV COUSIN MERICOURT
94230 CACHAN

N° de compte
17515 90000 08 0019383 09 87 0000158

PHAN ET LENOBLE ASSOCIES
12 RUE MIRABEAU
94230 CACHAN
chèque N° 0002476

TEL 01 71 33 87 16

450,25 €

Le 31/1/25

Signature
(82)

2030012276 2030012276 2030012276 2030012276 2030012276



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loir-et-Cher

Nom du débiteur :

SARL PHAN LENOBLE ASSOCIES

N° de sécurité sociale (si assuré social) :

942631169

Dettes : 2403690136 du 23/10/2024

CPAM 411 6 Rue Louis Armand
41022 BLOIS CEDEX

0243357008 700110 100 Déposé le 27.01.25
G4 DISTRI QUATRE CI 1505 59 LILLE PIC

SARL PHAN LENOBLE ASSOCIES
12 R MIRABEAU
94230 CACHAN

Date : 22/01/2025

Objet : RELANCE INDU.

Madame, Monsieur,

Après examen de votre dossier, nous vous avons notifié, le 23/10/2024, une demande de remboursement de 834,02 €, au titre de prestations versées à tort.

Le courrier initial vous précise également la possibilité de rembourser en plusieurs fois, sur demande écrite à l'attention du Service Financier.

Aujourd'hui, vous restez redevable de la somme de 450,25 €.

En conséquence, nous vous rappelons de régler cette somme dans **un délai d'un mois** :

- soit par virement Caisse des dépôts IBAN FR81 4003 1000 0100 0014 1915 E95 - BIC CDCGFRPP (libellé : INDU - 942631169 - 2403690136)
- soit par chèque à l'ordre du Directeur Comptable Financier de la CPAM (joindre cette lettre au règlement).
- soit par paiement en ligne via www.apayer.fr (CPAM LOIR ET CHER) avec vos identifiants (NIR.FINESS.SIRET) et le numéro créance indiqué sur le présent courrier

A l'issue de ce délai, en l'absence de paiement de votre part, votre dossier sera transmis au Service Juridique pour un suivi contentieux. Les frais engagés lors d'une procédure de recouvrement seront alors à votre charge, augmentant ainsi le montant dû. Nous serons également fondés à récupérer cette somme sur vos prestations à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

dep 2976

PS : au cas où un récent règlement de votre part n'aurait pas encore été enregistré, ou si vous avez contacté la CPAM sur ce dossier depuis peu, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.